

83BS79

Cher
CA

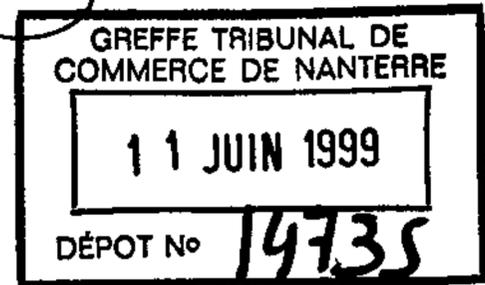
DELOITTE TOUCHE TOHMATSU - AUDIT

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de F 3 664 200

185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

RCS NANTERRE B 572 028 041

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A
L'ORIGINAL PAR LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 1er DECEMBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le premier décembre, à douze heures.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège social
185 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, pour délibérer sur l'ordre du jour
suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion,
- Examen et arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 1998,
- Opérations avec les autres Sociétés du Groupe,
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et texte des résolutions,
- Examen des documents prévisionnels de l'exercice en cours,
- Démission du Président,
- Questions diverses,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Bernard BOITON, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Hervé LAURENT, Directeur Général, non Administrateur,
- Monsieur Roger NOVEL, Administrateur,
- Monsieur Jacques MANARDO, Administrateur.

Monsieur Jean-Pierre LE BRIS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué au Conseil
d'Administration est présent.

Monsieur Pierre AUMEUNIER, représentant de l'Unité Economique et Sociale, Collège
«Cadres», régulièrement convoqué, est présent.

Madame Marie-Hélène VERDIER exerce les fonctions de Secrétaire.

Chacun des membres du Conseil d'Administration a, en entrant en séance, signé le registre de
présence.

Le Président constatant que tous les membres du Conseil d'Administration sont présents, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 1998

Le Conseil d'Administration procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 août 1998, de l'inventaire, du bilan, de l'annexe et du compte de résultat.

Le Président précise que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes règles et mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Il souligne que les comptes de l'exercice clos le 31 août 1998 font apparaître un chiffre d'affaires de F 515 644 431 et un résultat bénéficiaire de F 4 829 551 contre F 1 013 360 pour l'exercice précédent.

Après en avoir délibéré, et après avoir recueilli toutes les informations complémentaires qui lui semblaient nécessaires, le Conseil, à l'unanimité, arrête et approuve les comptes de l'exercice clos le 31 août 1998 tels qu'ils lui sont présentés.

Il est ensuite procédé à l'examen de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, F 4 829 551, comme suit :

	<u>F</u>
- Résultat net de l'exercice	4 829 551
- Report à nouveau du début de l'exercice	<u>10 054 920</u>
	14 884 471
- Distribution d'un dividende de F 100 par action, soit	<u>3 664 200</u>
<i>Report à nouveau à la clôture de l'exercice</i>	11 220 271

Le dividende unitaire de F 100 par action sera assorti d'un avoir fiscal de F 50 portant ainsi le revenu par Action à F 150.

Le Président rappelle qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Avoir fiscal</u>
1995	0	0
1996	100	50
1997	100	50

OPERATIONS AVEC LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE

Le Président porte à la connaissance des membres du Conseil les différentes opérations intervenues au cours de l'exercice entre les différentes sociétés du Groupe, en précisant qu'elles ont été conclues à des conditions normales.

Il s'agit, notamment, d'opérations de sous-traitance et de refacturation de frais (frais sur missions, travaux administratifs, loyers, frais de gestion, frais de cantine, fournitures administratives, frais de fonctionnement des locaux, frais de Groupe, conventions de gestion centralisée de trésorerie et avances de trésorerie rémunérées).

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET TEXTE DES RESOLUTIONS

Le Président donne ensuite lecture du projet du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du texte des résolutions qui doivent être présentés à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Après discussion, les termes du Rapport de gestion ainsi que le texte des résolutions sont définitivement arrêtés.

EXAMEN DES DOCUMENTS PREVISIONNELS DE L'EXERCICE EN COURS

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration procède à l'examen des documents prévisionnels de l'exercice en cours.

DEMISSION DU PRESIDENT

Monsieur Bernard BOITON fait part au Conseil de sa décision de démissionner de son mandat d'Administrateur et de ne plus exercer les fonctions de Président du Conseil, et ce pour des raisons personnelles.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 août 1998.

Le Conseil accepte cette démission et remercie son Président pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de l'exercice de son mandat.

Un Conseil d'Administration se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion,
- Nomination du Président, définition de ses pouvoirs,
- Reconduction du mandat du Directeur Général, définition de ses pouvoirs,
- Questions diverses.

CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'Administration décide de convoquer les Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire le dix-huit décembre 1998 à douze heures et trente minutes, à la Maison des Arts et Métiers, 9bis avenue d'Iéna - 75116 PARIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 1998,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 1998,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Nomination d'un Administrateur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures et trente minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par chacun des membres du Conseil d'Administration.

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU - AUDIT

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de F 3 664 200

185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

RCS NANTERRE B 572 028 041

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A
L'ORIGINAL PAR LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 18 DECEMBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le dix-huit décembre, à douze heures et trente minutes,

Les Actionnaires de la Société DELOITTE TOUCHE TOHMATSU - AUDIT, Société Anonyme au capital de F 3 664 200, dont le siège social est situé 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la Maison des Arts et Métiers, 9bis avenue d'Iéna - 75116 PARIS, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard BOITON en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jacques MANARDO et Monsieur Roger NOVEL, les deux Actionnaires, présents et acceptant cette fonction, représentant tant par eux-mêmes qu'en qualité de mandataire, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Marie-Hélène VERDIER est désignée comme Secrétaire par les membres du Bureau ainsi constitué.

Monsieur Jean-Pierre LE BRIS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué à l'Assemblée est présent.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable, est arrêtée par le Bureau qui constate que les Actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des Actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le Bureau et met à la disposition des Actionnaires les documents prévus par la Loi.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit Décret ont été adressés aux Actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des Actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 1998,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 1998,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Nomination d'un Administrateur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président fait donner lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration ; puis, lecture est donnée des Rapports du Commissaire aux Comptes.

Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration, et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'activité, la situation de la Société, les comptes de l'exercice clos le 31 août 1998, ainsi que sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 1998 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à F 4 829 551 comme suit :

	<u>F</u>
- Résultat net de l'exercice	4 829 551
- Report à nouveau du début de l'exercice	<u>10 054 920</u>
	14 884 471
- Distribution d'un dividende de F 100 par action, soit	<u>3 664 200</u>
<i>Report à nouveau à la clôture de l'exercice</i>	<i>11 220 271</i>

Le dividende unitaire de F 100 par action sera assorti d'un avoir fiscal de F 50 portant ainsi le revenu par action à 150.

Le dividende sera mis en paiement à tout moment à compter du 21 décembre 1998.

Il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Avoir fiscal</u>
1995	0	0
1996	100	50
1997	100	50

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes mentionnant l'existence de conventions relevant de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Philippe VASSOR, demeurant 56 boulevard Maillot - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, en qualité d'Administrateur pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Philippe VASSOR, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat d'Administrateur qui vient de lui être confié et précise qu'il n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer son mandat.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi et les règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures et quarante cinq minutes.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

DELOITTE TOUCHE TOHMATSU – AUDIT

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de F 3 664 200

185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

RCS NANTERRE B 572 028 041

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 18 DECEMBRE 1998

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-huit, le dix-huit décembre, à douze heures et quarante-cinq minutes, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à la Maison des Arts et Métiers, 9bis avenue d'Iéna – 75116 PARIS, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion,
- Nomination du Président, définition de ses pouvoirs,
- Reconduction du mandat du Directeur Général, définition de ses pouvoirs,
- Questions diverses.

SONT PRESENTS :

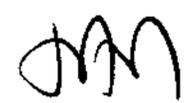
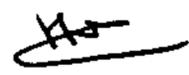
- Monsieur Hervé LAURENT, Directeur Général, non-Administrateur,
- Monsieur Jacques MANARDO, Administrateur.
- Monsieur Roger NOVEL, Administrateur,
- Monsieur Philippe VASSOR, Administrateur,

Monsieur Pierre AUMEUNIER, représentant de l'Unité Economique et Sociale, Collège «Cadres», régulièrement convoqué, est absent excusé.

Madame Marie-Hélène VERDIER exerce les fonctions de Secrétaire.

Chacun des membres du Conseil d'Administration a, en entrant en séance, signé le registre de présence.

Le Conseil constatant que tous les membres du Conseil d'Administration sont présents, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.



APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration est adopté à l'unanimité.

NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT, DEFINITION DE SES POUVOIRS

Le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Philippe VASSOR en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 août 2004.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Philippe VASSOR déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblée d'Actionnaires ainsi que les pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, le Président du Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Il peut en outre déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

En tant que Président, il sera le représentant permanent de la Société nommée Administrateur et notamment dans les Sociétés ci-après énumérées :

- DELOITTE TOUCHE TOHMATSU – CPA,
- SOCIETE EUROPEENNE D'EXPERTISE COMPTABLE,
- BUREAU D'ETUDES ADMINISTRATIVES SOCIALES ET COMPTABLES,
- GIE DELTA PAYER.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL, DEFINITION DE SES POUVOIRS

Sur proposition du Président, le Conseil décide de reconduire le mandat de Directeur Général de Monsieur Hervé LAURENT, demeurant 46 Chemin du Moulin du Gôt – 69340 FRANCHEVILLE, avec les mêmes pouvoirs de représentation que Monsieur Philippe VASSOR et pour une durée équivalente à celle du mandat du Président, qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2004.

AUTORISATION ET POUVOIR A DONNER POUR CONTRACTER UN EMPRUNT

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à treize heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par chacun des membres du Conseil d'Administration.

